

Le financement alternatif de l'investissement immobilier

Vendredi 24 mai 2013, de 8h30 à 10h00

Cercle de l'Union Interalliée

Le financement traditionnel de l'investissement immobilier est le financement accordé par les banques et assorti de suretés réelles.

Le nouveau contexte économique et financier a pour conséquence une raréfaction du crédit bancaire traditionnel, qui tend même à se marginaliser.

Les acteurs de l'immobilier face à cette situation, doivent s'adapter et la pratique met en place des modes de financement ne nécessitant pas le concours des banquiers. Cette pratique est largement inspirée des pratiques en vigueur dans les pays anglo-saxons.

Il s'agit notamment d'évoquer le *shadow banking*, le *preferred equity*, la fiducie-sureté, le financement obligataire et l'avenir du crédit-bail immobilier.

Avec les interventions de :

-
- Jean-Christophe **Bouchard** | MRICS, Diplôme d'Expertise Comptable
 - Cyril **Hoyaux** | Director, Jones Lang LaSalle France
 - Sarah **Lugan** | MRICS, Diplôme Supérieur du Notariat
 - Philippe **Reigné** | Of Counsel, Professeur titulaire de la chaire du droit des affaires du CNAM
 - Philippe **Tannenbaum** | Of Counsel, Analyste financier, Chargé d'enseignement à Paris-Dauphine

Introduction

Cyril **Hoyaux** – Jones Lang LaSalle France

Retour d'expériences. Paysage de la dette immobilière.

1 | Economie immobilière

Philippe **Tannenbaum**

Point marché - Constat du comportement des banques (Bâle III, ...)

2 | Aspects juridiques et fiscaux

Jean-Christophe **Bouchard**

Philippe **Reigné**

Philippe **Tannenbaum**

Les schémas de financements alternatifs (délais, coûts, régime fiscal, procédure collective,...).